VII

REMARQUES SUR LE POTENTIEL ET L'IRRÉEL

PAR E. CANTIN
Professeur au Collège Saint-Michel (Fribourg)

1. — LE GLISSEMENT DES TEMPS ET SON EXPLICATION TRADITIONNELLE

A l'époque classique, disent les grammairiens, on fait une distinction nette entre potentiel et irréel. L'irréel consiste à présenter une hypothèse comme contraire à la réalité ; tandis qu'il y a potentiel lorsque l'hypothèse est donnée comme possible, ou du moins lorsqu'on ne souligne pas qu'elle est opposée à la réalité. Mais cette distinction n'a pas toujours existé. M. Thomas écrit (*Recherches sur le subjonctif latin*, p. 212) : « On entrevoit un état — antérieur, mais non pas de beaucoup à la période classique — où la langue ne distinguait pas plus au passé qu'au présent l'irréel et le potentiel : dans les deux cas, la formation qui marquait le potentiel était seule employée ; c'était au sujet parlant ou entendant à faire implicitement l'analyse nécessaire[1]. » Cet état antérieur de la langue subsiste, au moins en partie, chez les premiers poètes. On trouve chez Ennius l'irréel du présent exprimé par le présent du subjonctif :

Ennius, *trag. frag. Ribb.* 270 :

eos (deos) non curare opinor quid agat humanum genus :
nam si *curent*, bene bonis *sit*, male malis, quod nunc abest.

« Je ne crois pas que les dieux s'occupent de ce que font les hommes, car s'ils s'en occupaient, les bons seraient heureux et les méchants malheureux, ce qui n'est pas le cas. »

Les mots *quod nunc abest* indiquent bien qu'il s'agit d'un irréel du présent ; au lieu des formes *curent*, *sit*, un auteur de l'époque classique aurait employé l'imparfait *curarent*, *esset*. Dans un autre passage, tiré de Plaute, il aurait employé le plus-que-parfait, car

1. F. Thomas, *Recherches sur le subjonctif latin. Histoire et valeur des formes*. Paris, 1938.

c'est un irréel du passé, alors que Plaute se contente de l'imparfait :

Plaute, *Aul.* 741 : Deos credo uoluisse. Nam ni *uellent*, non *fieret*.
« Ce sont les dieux, je crois, qui l'ont voulu ; car, s'ils ne l'avaient pas voulu, cela ne serait pas arrivé. »

Ainsi, durant la période qui sépare le latin de la fin du IIIe siècle et le latin classique, il s'est produit un glissement des temps (Tempusverschiebung) : l'expression est de Wackernagel[1]. Le subjonctif plus-que-parfait a pris la place de l'imparfait ; l'imparfait, à son tour, a supplanté le présent dans l'expression de l'irréel ; le présent, dès lors, conserve seulement un sens potentiel. Ce glissement, ajoute Wackernagel (p. 226), s'explique par le fait que l'attention se portait moins sur le temps que sur l'irréalité ; et l'on est arrivé, dans le cas de l'imparfait exprimant l'irréel du présent, à perdre la notion de temps, pour ne plus conserver que l'idée d'irréalité. Cet imparfait avait abandonné sa signification temporelle et il avait acquis une valeur modale : un nouveau mode était né !

Voici donc comment, d'après Cauer (*Grammatica militans*, p. 138), la situation se présente à l'époque classique, au terme de l'évolution dont nous venons de parler. Le plus-que-parfait du subjonctif sert à exprimer l'irréel dans le passé. L'imparfait a une double signification : il a conservé son rôle de potentiel dans le passé et, d'autre part, il s'est acquis celui d'irréel dans le présent. Enfin, le présent et le parfait du subjonctif expriment le potentiel, soit dans le présent, soit dans le futur.

2. — Objection :
le potentiel exprimé en français par le conditionnel

Cette manière courante d'expliquer les faits se heurte à des objections graves, mais les grammairiens, à ce qu'il semble, ont le culte de la tradition et ils répugnent à changer des règles que l'usage a consacrées. Une première objection vise ceux qui prétendent expliquer le glissement des temps du subjonctif par une conscience plus nette de l'irréel. Après avoir montré l'évolution qui aboutit à l'usage classique, Wackernagel ajoute (*Vorlesungen*,

1. Jacob Wackernagel, *Vorselungen über Syntax*. Bâle, 1926, p. 251.

p. 252) que ce processus a continué dans la période postclassique, que le plus-que-parfait a encore progressé aux dépens de l'imparfait et l'a remplacé bientôt dans l'expression de l'irréel du présent. Nous en avons pour preuve le fait que, dans les langues romanes, l'imparfait du subjonctif dérive du plus-que-parfait latin. Soit, par exemple, le français : « ... que je *donnasse* » ; on reconnaît dans cet imparfait du subjonctif le plus-que-parfait latin *donassem*.

Très bien. Mais on peut constater que, durant ce temps, l'imparfait du subjonctif remplace le présent dans l'expression du potentiel. En français, le potentiel est marqué dans le verbe principal par le conditionnel. Or, ce conditionnel équivaut au subjonctif imparfait : le français « *j'irais* » dérive du latin *ire habebam*, qui a la même valeur que le subjonctif *irem* (Hofmann, *Lateinische Grammatik*, p. 558). Mais alors, si l'imparfait, consacré, dit-on, à l'expression de l'irréel, remplace maintenant le présent à sens potentiel, il est impossible que toute cette évolution ait pour cause le souci de distinguer plus clairement l'irréel et le potentiel. On verra bientôt de quelle manière peut s'expliquer le glissement des temps.

3. — Irréel du présent?

Une objection s'élève aussi contre l'irréel du présent, c'est-à-dire l'imparfait qui aurait perdu son sens passé pour exprimer uniquement l'irréel. M. Thomas (*Recherches*, p. 225-226) estime que ce n'est pas un souci de clarté qui a réservé cette fonction à l'imparfait du subjonctif ; on a été poussé plutôt, croit-il, par le désir d'établir un parallélisme avec l'indicatif ; on a voulu au subjonctif, comme à l'indicatif, distinguer trois temps : passé, présent et futur. Mais une question se pose aussitôt : pourquoi a-t-on choisi l'imparfait pour exprimer l'irréel du présent? Pourquoi ne pas laisser cette fonction au temps qui se nomme présent, quitte à imaginer une nouvelle forme pour le futur? Si l'imparfait a été choisi, c'est qu'il était par sa nature apte à jouer ce rôle et, par conséquent, il a conservé dans cette nouvelle fonction sa nature propre, son sens d'imparfait, c'est-à-dire de passé.

Dans un article intitulé *Der sogenannte Irrealis der Gegenwart* (Neue Jahrbücher, 1905), R. Methner a revendiqué un sens passé

pour l'imparfait qui exprime l'irréel du présent. Il avait raison, comme le montrent les deux exemples suivants :

Verg., *Aen.* 2, 54 : Si mens non laeua fuisset, Troia nunc *staret*.
« Si notre esprit alors n'avait été aveugle, Troie aujourd'hui serait encore debout. »

Que *staret* ait une valeur de présent, ce n'est pas douteux : *nunc* le prouve suffisamment. Est-ce à dire qu'il ait perdu son sens passé? Non, il signifie un état qui du passé se prolonge jusqu'au moment présent et l'on pourrait très bien traduire : Troie jusqu'à ce jour serait demeurée debout.

Cic., *De amic.* 32 : Si utilitas amicitias *conglutinaret*, eadem commutata *dissolueret*.
« Si c'était l'intérêt qui soudât les amitiés, l'intérêt les briserait aussi, lorsqu'il change. »

Au premier abord, il semble impossible de voir dans cette phrase autre chose qu'un présent. Et cependant il y a des raisons pour conserver ici encore, comme dans l'exemple précédent, un sens passé à l'imparfait. C'est un irréel, dit-on : l'hypothèse est donc en rapport d'opposition avec la réalité, avec ce qui est déjà fixé, c'est-à-dire avec le passé proche ou lointain. D'ailleurs, il suffit d'observer comment, à la fin de la phrase, des présents s'opposent aux imparfaits du début : « ... mais, parce que la nature ne peut pas changer, les vraies amitiés sont éternelles — sed quia natura mutari non *potest*, idcirco uerae amicitiae sempiternae *sunt* ». Il y a là une opposition de modes, d'abord, mais pourquoi ne pas y reconnaître aussi une opposition de temps?

M. Thomas exagère, semble-t-il, lorsqu'il pense qu'un contemporain de Cicéron qui disait : *Si nunc haberem amicos, felix essem* — non plus qu'un Français d'aujourd'hui disant : « Si j'avais maintenant des amis... » — n'avait l'impression qu'il utilisait une formation passée (*Recherches*, p. 224). M. Thomas oublie qu'en français la même formule sert à exprimer une hypothèse pour le présent et pour le futur, tandis qu'en latin *si nunc haberem* s'oppose à *si nunc habeam*, et il n'y a pas de raison pour nier une différence de temps entre ces deux formes.

On pourra, si on y tient, garder pour *si haberem* le nom d'irréel du présent, à condition de le bien comprendre. En effet, qu'est-ce que le présent, sinon un peu de passé et un peu de futur? Le pré-

sent est cette partie de la durée que composent le moment qui vient de fuir et celui qui va venir. En latin, un imparfait comme *si nunc haberem* signifie une hypothèse pour le présent, ou mieux pour cette partie du présent qui appartient au passé ; tandis que *si habeam* concerne l'autre partie, qui regarde vers le futur.

M. Juret pense qu'il existe des irréels dans le futur [1] ; mais aucun des exemples qu'il cite n'est probant. En voici deux :

Cic., *Rosc. Amer.* 83 : Non omnia dicam et leuiter unum quidque tangam. Neque id *facerem*, nisi necesse *esset*.

« Je ne dirai pas tout et je passerai légèrement sur chaque point. Je ne le ferais pas, si ce n'était pas nécessaire. »

Il est facile de montrer que *facerem* n'a pas un sens de futur, mais de passé ; il revient sur la décision exprimée par *dicam* et *tangam*, décision qui est déjà prise, qui appartient donc au passé.

Cic., *Nat. deor.* 147. Le stoïcien Balbus vient de faire un développement sur la noblesse de l'intelligence humaine, qui manifeste dans ses multiples activités un caractère divin. Au milieu de cet exposé il s'arrête et s'adressant à Cotta, l'un des interlocuteurs, il regrette de ne pas posséder son éloquence :

De quo dum *disputarem*, tuam mihi dari *uellem*, Cotta, eloquentiam.

Les imparfaits *uellem* et *disputarem* se rapportent au présent, ou plutôt au passé immédiat, comme il a été dit plus haut ; et lorsque M. Juret (p. 393) y voit un futur : « Si je traitais un jour ce sujet, je souhaiterais qu'on me donnât alors ton éloquence », il méconnaît, semble-t-il, le sens de ce passage [2].

Cet éclaircissement au sujet du soi-disant irréel du présent permettra de mieux comprendre pourquoi Riemann (*Syntaxe latine*, p. 488) a hésité sur la forme de cet irréel dans la proposition infinitive, pourquoi Menge (*Repetitorium*, p. 385) enseigne encore qu'une proposition principale à l'imparfait irréel, lorsqu'elle devient infinitive, prend la forme de l'infinitif futur *-turum esse*. Il donne l'exemple suivant : « Je sais que, si vous le pouviez, vous m'aideriez — Scio uos, si possetis, me *adiuturos esse*. » Aujourd'hui, la plupart des grammairiens sont d'avis que dans ce cas il faut dire

1. A.-C. Juret, *Système de la syntaxe latine*. Paris, Belles-Lettres, p. 58.

2. O. Riemann (*Syntaxe latine*[7]. Paris, 1935, p. 396) pensait aussi que, d'une manière exceptionnelle, certains imparfaits irréels pouvaient avoir une valeur de futur. Mais Lejay fait remarquer que l'interprétation de Riemann ne cadre pas avec le contexte et que ces imparfaits n'ont pas un sens futur.

adiuturos fuisse, mais ce qui a causé ce flottement, c'est, sans doute, l'opinion générale que l'imparfait irréel avait perdu son sens passé et était devenu un véritable présent ; on éprouvait dès lors quelque scrupule à lui donner dans la proposition infinitive une forme passée : *-turum fuisse*.

4. — Potentiel dans le passé?

Après avoir montré que les constructions qu'on appelle irréelles ont non seulement une forme, mais aussi une signification passée, si nous considérons ensuite le potentiel, nous verrons qu'il se cantonne, lui, tout entier dans le futur. Tel n'est pas, cependant, l'avis de tout le monde, car on parle communément de potentiel dans le passé ; par ces mots on désigne surtout certains imparfaits du subjonctif, qui à l'époque classique se rencontrent parfois là où on attendrait un plus-que-parfait. Cet imparfait présente une valeur particulière : on prétend qu'il marque le potentiel dans le passé. Voici comment M. Thomas (*Recherches*, p. 237) résume cette opinion courante : « L'imparfait se rencontre souvent, lorsque l'hypothèse est considérée plus en elle-même que par rapport à la réalité, en d'autres termes, lorsqu'elle est donnée comme une simple possibilité ou éventualité dans le passé, sans qu'on s'inquiète de savoir si elle s'est réalisée ou non. On retrouve ainsi la distinction entre potentiel et irréel du passé, le premier étant ce qui pouvait se produire, le second, ce qui pouvait se produire, mais ne s'est pas produit. » Malheureusement, cette explication ne peut pas se soutenir, pas même pour les textes que M. Thomas cite en faveur de sa thèse.

Cic., *Ad Att.* 2, 21, 4 : Apelles, si Venerem caeno oblitam *uideret*, magnum, credo, *acciperet* dolorem.

« Si Apelle avait vu sa Vénus couverte de boue, il en aurait éprouvé, je pense, un vif chagrin. »

M. Thomas explique : Qu'Apelle *vînt à voir* sa Vénus enduite de boue, il *allait éprouver* une grande douleur. Autrement dit, il faudrait par l'imagination se transporter dans le passé et envisager comme un éventuel, comme un futur, l'action exprimée par l'imparfait : voilà qui est bien compliqué.

M. Juret (*Système*, p. 391) propose pour le prétendu potentiel dans le passé une interprétation un peu différente, mais non moins

compliquée, qui n'a pas plus de chances d'être exacte : c'est, dit-il, une pure et simple imagination dans le passé.

Cic., *Ac. pr.* 2, 89 : Hercules, cum uxorem interimebat, cum conabatur etiam patrem, non perinde mouebatur falsis, ut ueris *moueretur*?

« Lorsque Hercule tuait sa femme, lorsqu'il tentait même de tuer son père, est-ce que des illusions ne le poussaient pas aussi bien que l'auraient poussé des réalités? »

M. Juret interprète : « comme *nous imaginerions que des réalités l'émouvraient* ». C'est aussi trop de subtilité.

D'ailleurs, M. Thomas reconnaît lui-même (p. 238) que l'explication de ces imparfaits par un potentiel du passé ne convient pas toujours. Aux exemples qu'il cite j'en ajouterai un qui me paraît particulièrement clair et qui n'est pas une exception :

Cic., *Verr.* 5, 133 : Quod certe Cleomenes non *fecisset*, si suum numerum naues *haberent*.

« Cela, Cléomène ne l'aurait certainement pas fait, si les navires avaient eu leur effectif. »

Si on estime que *fecisset* a une valeur d'irréel, il faut accorder la même signification à *haberent*, qui n'est pas un éventuel et ne présente pas un autre sens hypothétique que *fecisset*. En réalité, cet imparfait et ce plus-que-parfait se distinguent l'un de l'autre comme *infectum* et *perfectum*. Ou bien, ce qui revient au même, on peut dire, avec Riemann (*Syntaxe*, p. 394), que l'imparfait du subjonctif correspond à l'imparfait de l'indicatif, et le plus-que-parfait du subjonctif au parfait de l'indicatif. A l'époque classique, alors que les suppositions dans le passé s'expriment habituellement au moyen du plus-que-parfait, un imparfait comme *haberent* a un sens particulier ; il marque un état, une durée, ou il présente l'action dans son développement et en tant qu'inachevée. Dans le latin ancien, c'était juste le contraire : on employait ordinairement l'imparfait, tandis que le plus-que-parfait était la forme rare, qui signifiait l'achèvement de l'action.

Les partisans du potentiel dans le passé s'appuient en particulier sur certains imparfaits du subjonctif qui ont une valeur éventuelle. L'exemple suivant est souvent cité :

Cic., *De or.* 1, 232 : Erat Athenis reo damnato, si fraus non capitalis *esset*, quasi poenae aestimatio.

« A Athènes, lorsque la faute ne méritait pas la mort, le condamné pouvait en quelque sorte fixer sa peine. »

Au sujet de *esset*, qui serait un potentiel dans le passé, on peut faire trois remarques. Premièrement, cet imparfait n'a pas une valeur absolue, mais seulement relative ; il subit de la part du verbe principal comme une attraction temporelle. Que l'on transpose au présent la proposition principale, *esset* se transforme en *sit* : « *Est* Athenis, si fraus non capitalis *sit*[1]... » Deuxièmement, ce potentiel, si c'en est un, n'a pas un sens passé, mais futur, et on lui reconnaît ce caractère en le nommant éventuel. Troisièmement, il n'existe aucune opposition entre cet imparfait et un plus-que-parfait qui aurait un sens irréel. Ne parlons donc pas ici de potentiel dans le passé.

On tire aussi argument des constructions comme *diceres* : on aurait dit, *quis crederet*? : qui l'aurait cru? *quid facerem* : que pouvais-je faire? Mais, comme le dit M. Thomas (p. 234), ces expressions, d'ailleurs peu nombreuses, ont un caractère formulaire très prononcé qui, dans l'évolution de la langue, les a conservées intactes, comme des vestiges de l'usage ancien ; on ne peut donc pas en faire état lorsqu'il s'agit de déterminer la langue de l'époque classique. Ces formules, nées en un temps où, dit-on, la distinction entre potentiel et irréel n'existait pas encore, prouvent seulement, ce qui est déjà bien établi, que, dans le latin ancien, les faits imaginés dans le passé s'exprimaient ordinairement au moyen de l'imparfait du subjonctif.

Quant à ce qu'on appelle subjonctif de protestation ou d'indignation, on a tort d'y voir un potentiel. L'exemple le plus connu se trouve dans la lettre où Cicéron se défend d'avoir voulu éviter son frère :

Cic., *Ad Qu.* 1, 3, 1 : Ego tibi *irascerer*, tibi ego *possem* irasci?... Ego te uidere *noluerim*?...

« Quoi? j'étais irrité contre toi? je pouvais être irrité contre toi?... Quoi? je n'ai pas voulu te voir?... »

Il est inutile de rechercher, comme le fait M. Thomas (p. 82),

1. F. Gaffiot (*Revue de philologie*, 1903, p. 186) rejette avec raison l'explication de ce subjonctif par l'idée de répétition ; mais il est moins heureux, quand il soutient que le subjonctif de la subordonnée est indépendant du temps de la principale. Les exemples qu'il cite montrent justement le contraire : c'est le présent du subjonctif qu'on rencontre dans la subordonnée, chaque fois que le verbe principal est au présent.

quelle différence existe entre ces deux formes de potentiel du passé, dont l'une est à l'imparfait et l'autre au parfait. En réalité, nous avons là non pas des potentiels, mais une sorte de style indirect ; Cicéron reprend, pour les nier, les affirmations de Quintus. Le dialogue s'établit ainsi :

Quintus : Mihi irascebaris. *Cicéron* : Tibi irascerer?
Quintus : Me uidere noluisti. *Cicéron* : Te uidere noluerim?

Les comiques offrent de nombreux exemples de cette construction ; en voici un :

Plaute, *Amph.* 817 : *Alcumena.* Quid ego tibi deliqui, si cui nupta sum tecum fui? *Amphitruo.* Tun mecum *fueris*?
« *Alcmène.* De quoi suis-je coupable envers toi, si moi, ta femme, j'ai passé la nuit avec toi? *Amphitryon.* Toi, tu as passé la nuit avec moi? »

Wackernagel (*Vorlesungen*, p. 250) réserve le nom de potentiel du passé pour certains parfaits du subjonctif, mais il est facile de montrer que ces constructions ont un sens futur indéniable :

Plaute, *Poen.* 799 : Abscessit. Utinam *abierit* in malam crucem !
« Il s'en est allé. Puisse-t-il s'en être allé à la potence ! »

C'est un souhait : non pas un souhait pour le passé, qui serait un regret, c'est un souhait qui a une valeur de futur, quoiqu'il soit fait à propos d'un événement passé, car c'est dans l'avenir que ce vœu se réalisera ou non.

Cette explication vaut également pour un autre texte, où Wackernagel voit un pur potentiel qui se rapporte au passé :

Pétrone, *Satir.* 52 : Credo, *dixerit* non decere grauitatem eius tam humiles ineptias.
« Elle lui aura dit, je pense, que des sottises aussi basses ne convenaient pas à sa dignité. »

Il y a dans *dixerit* une supposition où intervient un fait passé, mais la supposition elle-même ne s'oriente pas vers le passé, elle est au contraire tournée tout entière vers le futur, où elle attend sa vérification.

En résumé, la distinction entre potentiel du passé et irréel ne se faisait pas, dit-on (F. Thomas, *Recherches*, p. 212-213), dans le latin ancien ; elle ne se faisait pas non plus, nous venons de le montrer, dans la langue classique ; elle n'a donc jamais existé ; il faut donc renoncer à parler de potentiel dans le passé.

5. — Potentiel dans le présent?

Et le potentiel dans le présent? R. Methner s'est appliqué, disions-nous, à montrer que le subjonctif imparfait irréel conserve un sens passé et il rejette l'appellation « irréel du présent ». Nous lui donnons raison, mais à une condition : c'est qu'en retour il renonce à la formule « potentiel du présent », qui est aussi inexacte que la précédente. Il faut remarquer, en effet, que les formes du potentiel sont étroitement apparentées à celles du futur. La première chose à se rappeler, dit W. Kroll (*Glotta*, 1916, p. 119), c'est que *dicam*, *audeam*, etc., expriment à la fois le subjonctif et le futur. De même (p. 132), il est difficile d'établir une différence entre le subjonctif parfait et le futur antérieur : ces deux formes ont, pour le temps et pour le mode, une signification originelle identique. (C'est pourquoi, dans ce qu'on nomme potentiel, Kroll ne voit pas autre chose que l'équivalent d'un futur de l'indicatif.)

Ainsi donc, pour reprendre un exemple déjà cité, les deux constructions *Si nunc haberem amicos, felix essem* et *Si nunc habeam amicos, felix sim* ne possèdent, à proprement parler, ni l'une ni l'autre un sens présent. Malgré le voisinage de *nunc*, *si haberem* se rapporte au passé, au moins au passé immédiat, et *si habeam* est un futur, un futur très proche peut-être, mais un futur.

Tel est l'usage classique. On peut dire que, dans les phrases hypothétiques, le domaine du présent est partagé en deux : l'imparfait occupe la part qui est orientée vers le passé, tandis que le subjonctif présent, équivalent du futur, a reçu en partage l'autre moitié, qui regarde vers l'avenir. Mais, nous l'avons vu, il en était autrement dans la langue ancienne et encore au temps de Plaute. A ce moment-là, le présent du subjonctif correspondait à la fois au présent et au futur de l'indicatif : il possédait donc un domaine beaucoup plus étendu. Pour Wackernagel (*Vorlesungen*, p. 227), ce changement s'explique parce qu'on a négligé l'idée de temps pour s'attacher à la notion modale d'irréalité. Mais ne pourrait-on pas dire, au contraire, que dans ce partage du présent se manifeste une notion plus fine et plus juste du temps? D'autre part, il semble bien que les Latins n'aient jamais prétendu établir dans leur langue une distinction entre possibilité et irréalité. Toutes les con-

sidérations que nous avons faites jusqu'ici nous amènent à soutenir ce point de vue.

6. — Distinction entre possibilité et irréalité?

Si, en effet, ce qu'on nomme irréel se présente toujours avec une forme et un sens passés, si, en outre, le potentiel est toujours un futur, ne faut-il pas conclure que tout se réduit à une question de temps? Les partisans d'une distinction modale reconnaissent eux-mêmes que souvent dans les textes on rencontre le potentiel, alors que l'irréel irait très bien et vice-versa. « Au fond, écrit M. Thomas (*Recherches*, p. 233), la distinction entre le potentiel et l'irréel du présent n'est pas toujours aisée. Alors que les cas extrêmes se laissent nettement identifier, beaucoup se trouvent à la limite des deux catégories et restent dans l'entre-deux. » (De même Wackernagel, *Vorlesungen*, p. 249 ; W. Kroll, *Die wissenschaftliche Syntax im lateinischen Unterricht*[2], Berlin, 1920, p. 55 ; Juret, *Système*, p. 52.)

Et puis, a-t-on mesuré les exigences de cette distinction modale? A en croire ceux qui la prônent, les Latins, avant d'exprimer un vœu ou d'imaginer un fait, étaient obligés de réfléchir pour savoir s'il était réalisable, ou du moins pour savoir s'ils voulaient le considérer comme réalisable. Ne voit-on pas que cette nécessité aurait banni toute spontanéité? Pas plus que nous, ni que personne, les Latins ne s'imposaient une telle contrainte. En voici pour preuve un vœu dont la réalisation est certainement impossible et qui a pourtant la forme du potentiel :

Verg., *Aen.* 8, 560 : O mihi praeteritos *referat* si Iuppiter annos !
« Oh ! Si Jupiter me rendait mes années passées ! »

C'est le vieil Évandre qui parle : se fait-il illusion au point d'admettre comme possible qu'il connaisse une nouvelle jeunesse? Non, il ne se demande même pas si la réalisation de son vœu est vraisemblable.

Parmi les adversaires de la distinction modale se trouvent Methner et Kroll : le premier (*Neue Jahrbücher*, 1905, p. 84-85) estime que le subjonctif latin n'a jamais exprimé l'irréalité, mais seulement la possibilité ; tandis que le second (*Wissenschaftliche Syntax*, p. 55-57) rejette absolument la notion de potentiel ; ce qu'on

nomme ainsi est, à son avis, ou bien un irréel, ou bien un futur. Les grammairiens ont accordé peu d'attention à ces idées révolutionnaires : ils ont estimé peut-être que ces deux philologues étaient en contradiction et que leurs opinions se corrigeaient l'une l'autre. Mais, en réalité, Kroll et Methner ne se contredisent pas, ils s'en prennent à deux points différents de l'opinion traditionnelle : l'un rejette le potentiel, l'autre l'irréel ; au lieu de s'opposer, ils se complètent et ils semblent avoir raison l'un et l'autre, comme le montrent deux textes qu'ils citent pareillement :

Cic., *Cat.* 1, 19 : Haec si tecum patria *loquatur*, nonne impetrare *debeat*, etiam si uim adhibere non *possit*?

« Si la Patrie te tenait ce langage, ne devrait-elle pas obtenir satisfaction, même si elle ne pouvait pas employer la force? »

Cic., *Diu. in Caec.* 5, 19 : Sicilia tota, si una uoce *loqueretur*, hoc *diceret*...

« Voici ce que la Sicile tout entière dirait, si elle pouvait parler d'une seule voix... »

La situation étant exactement la même dans les deux hypothèses, il serait absurde que Cicéron considérât le même fait comme possible dans un cas et comme opposé à la réalité dans l'autre. D'ailleurs, au sujet du deuxième texte, *si loqueretur... diceret*, Methner montre qu'on se trompe en y voyant un irréel. Cicéron, au moment où il fait cette supposition, ne veut pas affirmer qu'elle est contraire à la réalité : ce serait enlever au développement oratoire et à la conclusion une grande partie de leur force. D'autre part, un sens potentiel pour *si patria loquatur* n'est guère plus satisfaisant : ce serait imposer à l'orateur et aux auditeurs un trop grand effort d'imagination, car ils devraient, pour un moment, considérer comme possible un fait qu'ils savent irréalisable. Il paraît, au contraire, évident que Cicéron ne s'est pas soucié de la vraisemblance de ces deux hypothèses.

Une différence cependant existe entre les deux constructions que nous avons mises en parallèle, une différence qui n'est pas modale, mais temporelle. La première hypothèse, *si patria loquatur*, est au futur, car l'avenir est le domaine habituel des suppositions, comme des souhaits. Dans le second exemple, *si loqueretur* présente un sens passé, comme le prouve le contexte. Cicéron, après avoir développé son hypothèse, ajoute qu'elle n'a pas pu se réaliser et il dit ce qui est arrivé : « Si, comme je l'ai dit, la province entière

pouvait parler, c'est ainsi qu'elle parlerait ; mais, comme elle ne le pouvait pas, elle a choisi elle-même, pour intenter une action contre ces crimes, l'homme qu'elle a jugé capable — Si uniuersa, ut dixi, prouincia loqui posset, hac uoce uteretur : quoniam id non *poterat*, harum rerum actorem quem idoneum esse arbitrata est ipsa delegit. » Le sens passé de l'hypothèse *si loqueretur* est attesté par l'explication : *quoniam non poterat.*

7. — Explication nouvelle du glissement des temps

Si on abandonne les notions courantes de potentiel et d'irréel, il faut trouver une explication nouvelle au phénomène que nous avons appelé glissement des temps, car jusqu'à maintenant les grammairiens lui assignaient pour cause le souci d'exprimer plus clairement l'irréel dans le présent. Ce phénomène n'est pas propre au latin, mais, comme l'observe Wackernagel (*Vorlesungen*, p. 226), il présente un caractère assez général, il se retrouve en grec et dans les langues romanes : on peut le résumer en disant que les formes passées du subjonctif gagnent du terrain aux dépens des autres. Ainsi, en latin, l'imparfait du subjonctif peu à peu remplace le présent, non seulement dans ses fonctions de présent, mais encore dans son rôle de futur, et, d'autre part, le plus-que-parfait bientôt vient prendre la place de l'imparfait (Wackernagel, *Vorlesungen*, p. 252). La raison de ce changement ne serait-elle pas simplement le triomphe des formes plus expressives sur les formes moins expressives? Il s'agit d'exprimer par le subjonctif l'hypothèse, le fait imaginé. Les temps passés sont mieux à même de le faire, car ils placent la supposition en dehors de la réalité. Tandis que les temps futurs n'établissent aucun rapport entre l'hypothèse et la réalité : l'hypothèse est alors située sur un domaine d'où la réalité est absente et, par conséquent, le caractère imaginaire de la supposition apparaît moins clairement. Voilà pourquoi, dans l'expression du fait imaginé, la langue accorde la préférence aux temps passés et surtout à ceux qui sont plus nettement passés.

Conclusion

Pour avoir une valeur probante, cet exposé devrait apporter des exemples beaucoup plus nombreux ; ils existent, mais on compren-

dra qu'ils ne pouvaient pas être cités ici. Si on admet que cette démonstration est faite, on aboutit alors aux trois conclusions suivantes :

1. Dans les constructions hypothétiques, le latin connaît, non pas trois modes distincts, comme on le dit habituellement (le réel, le potentiel et l'irréel), ni, comme le voudrait M. Juret (*Revue des Études latines*, 1942, p. 165), quatre modes, qui seraient le réel, le vraisemblable, la pure représentation et l'irréel, mais deux modes seulement : l'indicatif et le subjonctif. Pour être exact, il faut éviter d'appeler l'indicatif mode réel, car il ne précise pas la relation du fait avec la réalité. Les distinctions grammaticales, dit Paul Trost (*Glotta*, 1939, p. 207), se font toutes de la même manière : une forme caractérisée s'oppose à une forme non caractérisée. Ici, c'est le subjonctif qui est la forme caractérisée, car il présente le fait comme imaginé. L'indicatif n'a pas un sens modal particulier : son caractère, pourrait-on dire, est de n'être pas caractérisé ; c'est seulement par opposition au subjonctif qu'il exprime, non pas précisément le réel, mais le non-imaginaire.

2. A l'intérieur du subjonctif se présente une nouvelle distinction ; elle n'est pas modale, mais temporelle ; elle n'est pas, comme à l'indicatif, en trois parties (passé, présent, futur), mais en deux seulement : le prétérit (subjonctif imparfait et plus-que-parfait) et le non-prétérit (subjonctif présent et parfait). Le prétérit est la forme caractérisée ; il est naturellement en rapport avec la réalité ; cependant, il présente les faits non comme contraires à la réalité, mais comme en dehors de la réalité. Le non-prétérit est habituellement considéré comme un futur, mais il serait plus juste de dire qu'il ne possède pas de valeur temporelle propre et, en outre, il est sans rapport avec la réalité.

3. Il faut abandonner les termes *potentiel* et *irréel*, ou bien, ce qui ne manquera pas de troubler un peu les élèves, il faut préciser que le potentiel n'est pas une possibilité et que l'irréel n'exprime ni une impossibilité ni une irréalité.

Édouard CANTIN.